



Testament et antecedents psy

Par Dudu1892

Bonjour,

Je souhaiterai rédiger un testament en faveur de 4 amis chères.

J'ai 30 ans pas mariee et sans enfants. Ce n'est pas dans mes projets.

On m'a diagnostiqué schizophrène il y a 2 ans. Comment faire pour que ma famille ne s'oppose pas au testament avec pour argument une incapacité mentale à prendre des décisions ou autres ? J'ai peur d'en parler avec le médecin qui me suit....

Par ESP

Bonjour

Sans époux et sans enfant, vous pouvez disposez de votre patrimoine personnel en faveur de qui vous voulez, via un testament.

Autant faire le plus cadré juridiquement possible.

C'est d'abord un notaire qu'il faut aller voir.

Par Dudu1892

Merci pour votre réponse je vais me tourner vers un notaire prochainement